

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'air

**Décision n° 7424 du 9 novembre 2016 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général de la gendarmerie de l'air**

NOR : INTJ1629210S

Le commandant de la gendarmerie de l'air,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 7392 du 3 décembre 2015 (NOR : INTJ1525376S),

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1<sup>er</sup> décembre 2016 :

**Messaoudi, Djilali** Nigend : 204 447 Numéro de livret de solde : 8 055 304

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> décembre 2016 :

**Forestier, Élisabeth** Nigend : 205 273 Numéro de livret de solde : 8 055 197

**Lorret, Franck** Nigend : 171 189 Numéro de livret de solde : 8 026 758

Article 3

La gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> décembre 2016 :

**Beau, Philippe** Nigend : 154 348 Numéro de livret de solde : 8 012 002

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 novembre 2016.

*Le colonel, commandant  
la gendarmerie de l'air,  
P. GUICHARD*